

Protocole de rédaction – Revue canadienne de linguistique

Mis à jour le 20 janvier 2017

La *Revue canadienne de linguistique/Canadian Journal of Linguistics (RCL/CJL)* encourage les auteurs et auteures à respecter les principes de rédaction non sexiste tels que publiés sur le site Web de l'Association canadienne de linguistique au <http://cla-acl.ca/documents/non-sexist/>.

En général, la *RCL/CJL* conseille, dans le cas d'une seule auteure ou d'un seul auteur, d'éviter l'emploi des pronoms de la première personne du pluriel (*nous, notre, etc.*) pour se désigner soi-même, surtout quand ces pronoms sont employés pour d'autres références dans l'article.

1. SOUMISSION INITIALE

1.1 Articles et notules — exigences générales

- a. *Soumission* Veuillez consulter notre système de soumission et d'évaluation en ligne à l'adresse suivante : <https://mc.manuscriptcentral.com/cjl-rcl>.
- b. *Anonymat* Votre nom ne doit pas figurer sur la première page du manuscrit, ni dans une note de remerciement. Veuillez à ne pas citer vos travaux antérieurs d'une manière qui permettrait de vous identifier.

Articles

Longueur Les manuscrits ne doivent pas dépasser 50 pages de format lettre ou A4, à double interligne.

Résumé Veuillez fournir un résumé d'un paragraphe (maximum 150 mots, sans références bibliographiques) en anglais ou en français.

Mots-clés Veuillez fournir cinq mots-clés associés au contenu de votre manuscrit.

Notules

Longueur Les notules ne doivent pas dépasser 12 pages de format lettre ou A4, à double interligne.

Contenu Les notules sont de brefs commentaires qui attirent l'attention sur un nouvel ensemble de données ou qui explorent une question théorique ou méthodologique précise. La notule se doit d'aborder l'un ou plusieurs des points suivants :

- un phénomène empirique qui remet en question les généralisations reconnues dans la littérature;
- un phénomène empirique qui s'avère problématique pour un aspect particulier d'une théorie ou d'une méthode;
- un phénomène empirique qui confirme les prédictions d'une théorie dans un domaine où la théorie n'a pas encore été vérifiée;
- un phénomène empirique qui dépasse le champ d'application des théories ou des méthodes existantes;

- une incohérence d'une théorie ou d'une méthode;
- une incohérence d'un ensemble d'hypothèses théoriques ou méthodologiques fréquemment adoptées;
- une incohérence non relevée des hypothèses fondamentales d'une théorie ou d'une méthode;
- une hypothèse supplémentaire nécessaire à une théorie pour faire les prédictions recherchées;
- des travaux peu connus ou oubliés abordant des enjeux théoriques ou méthodologiques d'une pertinence actuelle.

1.2 Exigences relatives à la mise en page des articles et des notules lors de la soumission initiale

- Marges* Au moins 3 cm (1,25 po) de toutes parts.
- Espacement* Double interligne (incluant les notes en bas de page et les références).
- Police de caractères* Utiliser une police de 12 points.
- Notes* Doivent figurer au bas de la page, et non à la fin du document.
- Paragraphes* Mettre en retrait la première ligne de chaque nouveau paragraphe, à l'exception de ceux se trouvant directement sous un titre. Si le texte suivant un exemple est la suite du paragraphe qui précède l'exemple, la première ligne doit être alignée à gauche; sinon, elle doit être en retrait.
- Figures et caractères spéciaux* Lors de la soumission initiale, les structures arborescentes, les figures et les caractères spéciaux (symboles phonétiques, symboles tirés d'un alphabet autre que l'alphabet latin, etc.) doivent être clairement lisibles. Les figures peuvent être placées soit à même le texte, soit à la fin de l'article.
- Abréviations et gloses* Dans la mesure du possible, utiliser les abréviations figurant dans la liste fournie à la fin du présent document. Fournir, dans une note en bas de page à la fin de la première phrase de l'article, la liste complète des abréviations utilisées dans l'article avec leurs définitions.

1.3 Comptes rendus de livres — exigences générales

- Dispositions préalables* Veuillez prendre des dispositions avec le rédacteur ou la rédactrice des comptes rendus avant de nous faire parvenir votre manuscrit. Les directives pour les comptes rendus sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.cambridge.org/core/journals/canadian-journal-of-linguistics-revue-canadienne-de-linguistique/information/directives-comptes-rendus>.
- Soumission* L'auteur ou l'auteure d'un compte rendu recevra une invitation par courriel pour soumettre le compte rendu via le système de soumission et d'évaluation en ligne de la RCL.
- Longueur* La longueur des comptes rendus doit se situer entre 1000 et 1500 mots.

1.4 Exigences relatives à la mise en page des comptes rendus de livres

Sauf si indiqué autrement dans [les directives pour les comptes rendus](#), les exigences de

formatage pour les comptes rendus sont les mêmes que celles pour les articles et les notules.

2. SOUMISSION FINALE DES ARTICLES ET DES NOTULES ACCEPTÉS

Les articles et les notules peuvent être soumis en format LaTeX ou .doc/.docx. Les soumissions en format LaTeX doivent inclure tous les fichiers associés (figures, bibliographie, progiciels non standard). Les articles doivent être présentés à double interligne, incluant les exemples et la bibliographie. Un modèle LaTeX est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cambridge.org/core/services/aop-file-manager/file/588626f3a08f0b7e10181830>.

2.1 Organisation du document

- a. Centrer le titre au haut de la première page. Placer le nom des auteurs ou des auteures sous le titre, puis leur affiliation sur une troisième ligne.
- b. *Numérotation des sections* Commencer par le numéro 1, et non le numéro 0. L'introduction portera le numéro 1 ainsi qu'un titre (ex. : Introduction).
- c. *Hiérarchie des titres* Le texte peut être hiérarchisé en trois niveaux, numérotés de la manière suivante :
 1. Titre de premier niveau (titre de section)
 - 1.1 Titre de deuxième niveau
 - 1.1.1 Titre de troisième niveauLes titres doivent être séparés par du texte, même s'il ne s'agit que d'une seule phrase.
- d. *Style de police et taille des titres* Ne pas tenter de reproduire les styles de polices et les tailles qui apparaîtront dans la version publiée. Ce sera fait au moment de la composition typographique du manuscrit.

2.2 Polices et caractères

- a. Utiliser Times New Roman (ou l'équivalent) comme police principale.
- b. Utiliser l'*italique* pour :
 - i. la représentation des formes linguistiques (lettre, morphème, mot, phrase ou syntagme) citées dans le texte;
 - ii. la mise en relief (dans le texte ou dans les exemples); il est préférable d'éviter l'utilisation excessive de l'italique pour mettre en évidence des portions de texte;
 - iii. l'introduction de termes nouveaux (les occurrences ultérieures ne sont pas mises en italique);
 - iv. les titres de livres ou de revues.
- c. Utiliser les PETITES MAJUSCULES pour les gloses de catégories grammaticales des exemples linguistiques et dans le texte pour faire référence à ces catégories.
- d. Utiliser la Majuscule pour :
 - i. la première lettre d'un terme comme Dét, Infl, Asp;

- ii. la première lettre du nom d'une théorie, d'une règle, d'une condition ou d'un principe : Hypothèse de l'accès total, Principes et paramètres, Théorie de l'optimalité. Les phénomènes et les processus ne requièrent pas de majuscule (ex. : grammaticalisation, palatalisation, sous-spécification);
- iii. la première lettre des mots *Introduction*, *Préface*, *Chapitre* et toute autre composante d'un livre. Dans les renvois à l'intérieur de votre article, le mot *section* ne prend pas de majuscule (ex. : « À la section 2, il est question de... »).
- e. Pour les caractères API non disponibles dans la police Times New Roman, utiliser la police Doulos SIL. Si vous utilisez des caractères phonétiques ne faisant pas partie de l'API, veuillez fournir une liste de ces caractères et de leurs équivalents API.

2.3 Ponctuation et abréviations

- a. *Guillemets français doubles* (« ») Utiliser les guillemets français doubles pour la citation d'autres sources. La virgule ou le point doit suivre le guillemet fermant (»), sauf s'il fait partie du texte cité. Indiquer une ellipse dans une citation par des points de suspension entre crochets : [...].
- b. *Guillemets anglais simples* ('et') Utiliser les guillemets anglais simples pour encadrer la signification de formes linguistiques (ex. : *kniga* 'livre').
- c. *Virgule* Ne pas ajouter de virgule avant *et* ou *ou* dans une énumération.
- d. *Deux-points* Utiliser une espace insécable devant le deux-points et une espace sécable après.
- e. *Abréviations*
 - i. Éviter les abréviations telles que *i.e.* ou *e.g.* Utiliser plutôt les équivalents en français : *c'est-à-dire* et *par exemple*, qui peuvent être abrégés en *c.-à-d.* et *p. ex.* à l'intérieur de parenthèses.
 - ii. Ne pas utiliser l'italique pour des expressions en latin comme *ad hoc* ou *et al.* (ex. : « une solution *ad hoc* », « proposé par Martineau et al. »).
 - iii. Pour les gloses, prière de fournir les renseignements grammaticaux mot par mot (ou morphème par morphème) sous forme d'abréviations en petites majuscules : ACC, 3SG, PRS. Autant que possible, choisir les abréviations dans la liste figurant à la fin du présent document; ajouter et définir d'autres abréviations au besoin. Fournir la liste des abréviations utilisées dans une note en bas de page à la fin de la première phrase de l'article.
- f. *Numérotation*
 - i. Les nombres de zéro à neuf doivent être écrits en toutes lettres : « six ans ». Les numéros pour les exemples, les sections et les pages s'écrivent en chiffres.
 - ii. Les nombres supérieurs à neuf doivent être écrits en chiffres : « 23 ans ». Cela s'applique également aux siècles : « au cours du 18^e siècle ».
 - iii. Ne pas commencer une phrase par un chiffre. Écrire plutôt « Vingt-trois ans plus tard... » ou, dans le cas d'un exemple, « La phrase en (1) montre... » ou « L'exemple en (5) montre... ».

2.4 Exemples

a. Numérotation des exemples

- i. *Texte principal* Utiliser les chiffres arabes (1, 2, 3...) entre parenthèses. Numéroté les exemples de manière séquentielle au fil du texte. Pour la subdivision des exemples, utiliser une lettre minuscule suivie d'un point : (1) a. Ne pas subdiviser les exemples davantage en utilisant des notations telles que (1) a.i. ou (1) a'.
- ii. *Notes en bas de page* Numéroté les exemples de manière séquentielle dans une même note. Utiliser les chiffres romains minuscules entre parenthèses pour numéroté les exemples des notes en bas de page. Utiliser une lettre minuscule suivie d'un point pour subdiviser les exemples : (i) a. Ne pas subdiviser les exemples davantage en utilisant des notations comme (i) a'.

b. Présentation des exemples

- i. Utiliser les crochets pour la transcription phonétique : [ma:dow].
- ii. Utiliser les barres obliques pour la transcription phonémique : /ma:tow/.
- iii. Utiliser les italiques pour les exemples dans lesquels le statut phonétique ou phonémique est inconnu ou non pertinent : *ma:tow*.
- iv. Utiliser les caractères romains pour les formes linguistiques dans les graphiques, les figures, les tableaux et les exemples.

c. Exemples dans une langue autre que le français moderne

Fournir une traduction et, le cas échéant, une glose pour chaque mot (ou morphème). Voir l'exemple en (iv) ci-dessous.

- i. Dans les gloses, veuillez fournir les renseignements grammaticaux pour chaque mot (ou morphème), de la façon indiquée ci-dessus en 2.3.e.iii.
- ii. Pour les gloses de morphèmes, insérer un trait d'union entre les morphèmes dans l'exemple original et de la même façon dans la glose (ex. : 3SG-PRÉS). Lorsqu'un morphème de l'exemple original correspond à plusieurs éléments de la glose, utiliser un point pour séparer les éléments de la glose (ex. : 3SG.PRÉS). Utiliser des chiffres pour indiquer la personne grammaticale, mais ne pas séparer le nombre de la personne par un point (ex. : 3SG, mais pas 3-SG ou 3.SG).
- iii. Donner la traduction en dernier lieu, entre guillemets anglais simples. Pour un exemple qui constitue une phrase complète, celui-ci devrait commencer par une lettre majuscule et se terminer par un point (ou autre signe de ponctuation pertinent). Veuillez noter que le point précède le guillemet anglais simple. Quand un exemple est constitué d'une portion d'une phrase, on n'utilise pas de majuscule ni de ponctuation.

iv. Exemple illustrant les consignes précédentes :

Abanyêshule	ba-á-ra-tutse	umwarimu.
étudiants	NOM.3PL-PASSÉ-F-insulter.PFV	professeur
'Les étudiants ont insulté le professeur.'		

d. Exemples à l'intérieur d'un paragraphe

Ne pas séparer une phrase en y insérant un exemple.

- e. *Répétition d'un exemple* Renvoyer le lecteur à la première occurrence dans le texte et donner un nouveau numéro à l'exemple (ex. : « l'exemple en (5), répété ici en (27), démontre que... »).
- f. *Renvoi à un exemple* Indiquer le numéro et la lettre entre parenthèses. N'utiliser le tiret court que pour inclure tous les exemples d'une série : (1a–d) ou (1)–(4). Distinguer les exemples non consécutifs de la manière suivante : (1a) et (2a), et non pas (1–2a). À l'intérieur de parenthèses, les chiffres et les lettres correspondant aux exemples doivent également être entre parenthèses : « (voir (1a) ci-dessus) ».
- g. *Citer les sources des exemples*
 - i. *Exemples tirés d'un autre ouvrage* : fournir la source, incluant le numéro de page, soit dans le texte précédant l'exemple, soit sur la dernière ligne de l'exemple, entre parenthèses et aligné à droite :
(Milner 1978 : 130)
 - ii. *Exemples tirés d'œuvres littéraires* : fournir le nom de l'auteur ou de l'auteure, suivi du titre de l'œuvre en italique et du numéro de la page ou de la ligne. La référence doit être située sur la dernière ligne de l'exemple, alignée à droite :
(Molière, *Dom Juan*, p. 34)
 - iii. *Exemples tirés de sources électroniques* : fournir une adresse URL valide et la date de consultation de la page.

2.5 Tableaux et figures

- a. *Tableaux* Le numéro, ainsi qu'un court titre ou une légende, doivent être placés au-dessous du tableau. Si nécessaire, ajouter un sous-titre.
- b. *Figures* Le numéro, ainsi que le titre ou la légende, doivent être placés au-dessous de la figure. Les figures doivent être regroupées à la fin de l'article, sur des pages séparées.

La composition finale est basée sur la copie imprimée révisée. Si vous n'êtes pas à même de produire une bonne version informatisée d'un diagramme, d'une figure ou d'un symbole, à la limite vous pouvez en soumettre une faite à la main.

2.6 Notes en bas de page

- a. Utiliser les notes en bas de page pour les commentaires accessoires au texte principal. Les notes de plus de cinq lignes doivent être incorporées au contenu du texte principal ou tout simplement être omises. Ne pas utiliser les notes en bas de page pour les références ou les renvois; ces derniers doivent figurer dans le texte principal.
- b. Numéroté les notes en bas de page de manière séquentielle. L'appel de note doit être en exposant, sans parenthèses et placé en fin de phrase, après le signe de ponctuation. Ne pas insérer deux appels de note au même endroit. Éviter les appels de note dans les exemples.
- c. La note de remerciement doit être la première note en bas de page de l'article et elle n'est pas numérotée. Aucun chiffre en exposant ni astérisque ne doit renvoyer à cette note, que ce soit dans le texte ou dans le titre de l'article.

2.7 Orthographe

Pour le français, la *RCL* suit généralement l'orthographe proposée par le *Petit Robert* :

Robert, Paul. 2009. *Le Petit Robert*. Texte remanié et amplifié sous la direction de Josette Rey-Debove et Alain Rey. Paris : Dictionnaires Le Robert.

2.8 Références à même le texte

Les références bibliographiques n'apparaissent pas dans les notes en bas de page. Elles doivent plutôt figurer, sous forme abrégée, à même le texte et doivent respecter les règles suivantes :

- a. La référence abrégée contient le nom de famille de l'auteur ou de l'auteure, suivi de la date de publication entre parenthèses : « ...comme l'a fait remarquer Benveniste (1966)... ».
- b. Si la liste des références comprend deux auteurs ou auteures portant le même nom de famille, toute référence les mentionnant doit inclure l'initiale du prénom : « ...comme l'a fait remarquer L. de Saussure (2003)... ». Si les prénoms des deux auteurs ou auteures commencent par la même initiale, les prénoms doivent être écrits au complet.
- c. Si la référence abrégée est déjà entre parenthèses, la date de publication n'apparaît pas entre parenthèses : « ...comme l'ont démontré les travaux précédents (Benveniste 1966)... ».
- d. Les références simples à plusieurs auteurs ou auteures doivent être séparées par des virgules : « comme l'ont démontré les travaux précédents (Moore 1965, Dupont 2007, Cromwell et Martin 2010)... ».
- e. Les références à un même auteur ou à une même auteure doivent aussi être séparées par des virgules : « une approche familière (Moore 2007, 2008)... ».
- f. Le point-virgule doit être utilisé pour séparer les éléments d'une série si au moins un des éléments contient une virgule : « comme l'ont démontré les travaux précédents (Moore 2004, 2006; Dupont 2007; Cromwell et Martin 2009, 2010)... ».
- g. Les références multiples doivent être placées par ordre chronologique.
- h. Les numéros de page doivent être indiqués pour toutes les citations directes. Ils sont placés après la date de publication et sont précédés du deux-points. On insère une espace insécable avant le deux-points et une espace sécable après : (Benveniste 1966 : 14–15).
- i. S'il y a deux auteurs ou auteures, on indique les deux noms. Ne pas utiliser l'esperluette (&) : « ...comme l'ont fait remarquer Chomsky et Halle (1968)... ».
- j. S'il y a plus de deux auteurs ou auteures, on donne le premier nom, suivi de *et al.* : « ...comme l'ont fait remarquer Freidin et al. (2008)... ».
- k. Si vous citez une source que vous n'avez pas consultée directement mais qui est citée dans un ouvrage que vous avez consulté, il faut néanmoins citer la source primaire. Par exemple, vous n'avez pas consulté Chomsky (1965), mais cet ouvrage est cité par Pesetsky (2000). Suivre le modèle suivant : « ...comme l'a fait remarquer Chomsky (1965, cité par Pesetsky 2000)... ».
- l. La référence aux articles et aux livres publiés en ligne se fait de la même manière que

pour les documents imprimés.

2.9 Liste des références bibliographiques

À la fin du manuscrit, veuillez fournir une liste complète des références bibliographiques sous le titre « Références ». La liste des références recense tous les ouvrages cités dans le texte et seulement ceux-là. Toutes les références à des ouvrages non cités dans le texte seront supprimées de votre liste des références. Assurez-vous de fournir une liste complète au moment de préparer la version finale du manuscrit accepté : les omissions dans la liste des références sont souvent la cause de retards dans la publication des articles.

- a. Fournir des références complètes. Toujours indiquer le prénom des auteurs ou des auteures et des directeurs ou des directrices d'ouvrages, sauf dans le cas de ceux qui utilisent uniquement leurs initiales (ex. : J. K. Rowling). Indiquer les numéros de pages des articles (ex. : 213–297). Ne pas utiliser d'abréviations pour les titres de revues ou de colloques, ni l'abréviation « et al. », ni l'esperluette (&).
- b. Présenter les références par ordre alphabétique, selon le nom des auteurs et des auteures, et les ouvrages d'une même personne dans l'ordre chronologique ascendant, en répétant le nom pour chaque référence. Ajouter les suffixes a, b, c... à la mention de l'année pour distinguer les ouvrages publiés la même année par la ou les mêmes personnes, et pour lesquels la référence abrégée serait la même (ex. : Jones et al. (2003a)).
- c. Pour présenter les noms complexes, ne pas tenir compte de l'élément prépositionnel dans le classement par ordre alphabétique, mais ne pas le séparer du reste du nom :

Sankoff, Gillian	Vikner, Sten
de Saussure, Louis	van Voorst, Jan
Schneider, Edgar	de Vries, Gertrud
- d. Pour les exemples tirés d'œuvres littéraires, indiquer les références dans une liste distincte de celle des ouvrages de linguistique, sous le titre « Œuvres littéraires citées ».
- e. Dans les titres d'articles, de livres, de thèses et de manuscrits, qu'ils soient en français, en anglais ou dans une autre langue, seul le premier mot prend la majuscule. Les noms propres et les noms de théories, de règles et de principes gardent leur majuscule. Cette convention s'applique également aux noms des revues et des colloques en français. Les noms des revues et des colloques en anglais gardent toutes leurs majuscules. La liste qui suit présente des exemples de différents types de références.
- f. Pour les provinces et les États américains, utiliser les symboles et non les abréviations (ex. : MA, et non Mass. pour le Massachusetts).
- g. Si la maison d'édition indique plus d'une ville, comme « Londres et New York », ne mentionner que la première ville.

3. EXEMPLES DE RÉFÉRENCES DE DIVERS TYPES

3.1 Livres

- a. *Auteurs ou auteures, directeurs ou directrices d'un livre*
Buridant, Claude. 2000. *Grammaire nouvelle de l'ancien français*. Paris : Sedes.

Dobrovie-Sorin, Carmen, sous la dir. 2005. *Noms nus et généricité*. Saint-Denis : Presses universitaires de Vincennes.

b. *Coauteurs ou coauteures, codirecteurs ou codirectrices d'un livre*

Tellier, Christine et Daniel Valois. 2006. *Constructions méconnues du français*. Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal.

Corblin, Francis, Sylvie Ferrando et Lucien Kupferman, sous la dir. 2006. *Indéfini et prédication*. Paris : Presses de l'Université Paris-Sorbonne.

c. *Sous-titres de livres*

Barbaud, Philippe. 1984. *Le choc des patois en Nouvelle-France : essai sur l'histoire de la francisation au Canada*. Québec : Presses de l'Université du Québec.

d. *Rééditions*

Grevisse, Maurice. 1986. *Le bon usage*. 12^e édition, sous la direction d'André Goose. Paris : Éditions Duculot.

Dans le cas d'un livre réédité, citez l'édition que vous avez consultée. Le numéro (ou la description, p. ex. « Édition révisée ») de l'édition suit le titre. Le numéro du volume suivra le numéro de l'édition, le cas échéant.

e. *Réimpressions*

de Saussure, Ferdinand. 1967. *Cours de linguistique générale*. Édition préparée et commentée par Tullio de Mauro. Paris : Payot. [1916]

Pour les publications réimprimées, citez l'impression que vous avez consultée. S'il s'agit de la version réimprimée, vous devez indiquer dans la liste des références et dans le texte la date de l'édition réimprimée consultée. Dans la liste des références, mais non dans les citations à même le texte, indiquez la date originale de publication entre crochets, à la fin de la référence. Si vous avez consulté l'édition originale, vous devez indiquer l'année, la ville et la maison d'édition telles que publiées dans la version originale (cette dernière consigne s'applique seulement aux réimpressions d'œuvres historiques).

f. *Article ou livre à paraître ou sous presse*

La mention *À paraître* ou *Sous presse* figure à la place de l'année de publication; les autres éléments de la référence restent inchangés.

Dans le cas d'un article ou d'un livre accepté pour publication mais qui n'a pas encore été publié, indiquez si l'article ou le livre est « À paraître » ou s'il est « Sous presse ». Donnez tous les renseignements dont vous disposez, tels que le lieu de publication et le nom de la maison d'édition dans le cas des livres.

g. *Ouvrages en cours de rédaction*

Ne pas mentionner les ouvrages en cours de rédaction.

h. *Livre ou article publié en ligne*

Citer les références électroniques de la même manière que pour les documents imprimés, et ajouter l'adresse URL à la suite du nom de la ville et de la maison d'édition. Lorsqu'il s'agit d'un article en ligne pour lequel la numérotation des pages n'est pas continue, il faut indiquer le nombre de pages (ex. : 15 p.). Noter que la police

de l'adresse URL ne devrait pas être différente de celle utilisée ailleurs dans le texte.

Bouchard, David-Étienne. 2008. Comparaison discontinue et quantification de degrés. Dans *Actes du congrès annuel de l'Association canadienne de linguistique 2008*, sous la direction de Susie Jones, 15 p. Toronto : Association canadienne de linguistique. <http://cla-acl.ca/actes-2008-proceedings/>

3.2 Articles de revues

a. Article dans un périodique

Bucci, Jonathan. 2013. Voyelles longue virtuelles et réduction vocalique en coratin. *Revue canadienne de linguistique* 58(3) : 397–414.

b. Article dans un numéro thématique d'une revue

Termote, Marc. 2014. L'utilisation du français et de l'anglais dans l'espace privé et dans l'espace public montréalais : une tentative de synthèse. Dans *Revue canadienne de linguistique* 59(1) : *Pratiques langagières et idéologies linguistiques en contexte urbain : les communautés linguistiques de Montréal*, sous la direction de Wim Remysen et Kristin Reinke, 25–52.

Les numéros thématiques sont souvent dirigés par des directeurs ou des directrices invités. Dans de tels cas, le style à suivre est semblable à celui des chapitres ou articles d'un livre, mais les renseignements concernant la ville et la maison d'édition sont omis, selon la pratique courante pour les revues. Veuillez prendre note que le titre du numéro thématique est donné sous forme de sous-titre à la suite de la mention du nom de la revue, du volume et du numéro.

c. Article à paraître dans une revue

Nom, Prénom. À paraître. Titre de l'article. *Revue*.

Ne donner ni date ni numéro de volume avant que l'article soit publié.

3.3 Autres documents

a. Chapitre ou article dans un livre

King, Ruth. 1989. Le français terre-neuvien : aperçu général. Dans *Le français canadien parlé hors Québec : aperçu sociolinguistique*, sous la direction de Raymond Mougeon et Édouard Béniak, 227–244. Québec : Presses de l'Université Laval.

Lorsque plusieurs articles d'un même livre sont cités, chacun doit faire l'objet d'une référence distincte. Ne pas donner la référence du livre séparément.

b. Chapitre ou article d'actes de colloque

King, Ruth et Terry Nadasdi. 1995. La puissance des pronoms faibles en français terre-neuvien. Dans *Actes du 19^e Colloque annuel de l'Association linguistique des provinces atlantiques*, sous la direction de Donna L. Lillian, 129–137. Charlottetown : University of Prince Edward Island.

c. Présentation à un colloque

LeBlanc, Carmen. 2008. Étude de la grammaticalisation du verbe *aller* comme

auxiliaire de périphrase. Communication présentée au colloque Les Français d'ici, Ottawa.

Roy, Johanna-Pascale. 2007. Le développement du contraste i/y en français : le rôle des indices visuels et auditifs. Communication présentée à la 2^e Journée scientifique de l'Institut Raymond-Dewar, Institut Raymond-Dewar, Montréal.

d. *Thèse de doctorat ou mémoire de maîtrise*

Bambi, Annie. 1998. Préservation, minimalité et seuil de tolérance dans les emprunts français en lingala. Mémoire de maîtrise, Université Laval.

Laberge, Suzanne. 1977. Étude de la variation des pronoms définis et indéfinis dans le français parlé à Montréal. Thèse de doctorat, Université de Montréal.

On part du principe que les thèses et les mémoires n'ont pas été publiés, sauf indication contraire. Si la publication a eu lieu, les ouvrages en question sont cités comme des livres ou des articles.

e. *Manuscrit moderne non publié*

Roberge, Yves et Michelle Troberg. 2008. Non-thematic indirect objects in French. Ms. University of Toronto.

Dans le cas des ouvrages en collaboration, indiquer les affiliations dans le même ordre que les noms des auteurs ou des auteures.

f. *Manuscrit archivé*

Gauthier, Joseph. 1948. Ti-Jean fin voleur. Archives de folklore, Université Laval, Fonds Lacourcière : Québec.

Si les archives utilisent un code particulier pour identifier les manuscrits historiques, l'indiquer après le titre, s'il y en a un. Si l'année du document est inconnue, indiquer une année approximative entre crochets, accompagnée d'un point d'interrogation (ex. : [1643?]) ou écrivez « n.d. ».

g. *Compte rendu*

Gillon, Brendan S. 2006. Compte rendu de Hervé Curat, *Les déterminants dans la référence nominale et les conditions de leur absence : essai de sémantique grammaticale II*. *Revue canadienne de linguistique* 51(1) : 60–62.

Ne pas mentionner l'année de publication du livre. L'année indiquée est celle de la parution du compte rendu.

3.4 Œuvres littéraires citées en tant que sources d'exemples

Les œuvres littéraires citées doivent apparaître dans une liste à part, sous le titre « Œuvres littéraires citées ».

a. Si la source est récente et que l'ouvrage n'a pas été édité, utiliser le même style que pour les livres de linguistique :

Brookner, Anita. 1987. *A friend from England*. New York : Pantheon.

b. S'il s'agit d'une œuvre littéraire qui a été éditée, utiliser le style suivant :

de Troyes, Chrétien. *Yvain ou le chevalier au lion*. Éd. Philippe Walter. Paris : Gallimard (2000).

- c. *Ouvrages anonymes* Ne pas utiliser la mention « Anonyme » à la place du nom de l'auteur ou de l'auteure. Classer selon le titre dans la liste alphabétique des références bibliographiques, en omettant le déterminant initial (*Le, Une*) :

Chanson de Roland. 1999. Paris : Hachette.

4. ABRÉVIATIONS UTILISÉES DANS LES GLOSES ET LES STRUCTURES ARBORESCENTES

1	première personne	NBR	nombre
2	deuxième personne	NÉG	négation
3	troisième personne	NOM	nominatif
ABS	absolutif	OBJ	objet
ACC	accusatif	OP	opérateur
ACCD	accord	PASSÉ	passé
ADJ	adjectif	PFV	perfectif
ARB	arbitraire	PL	pluriel
ASP	aspect	POSS	possessif
AUX	auxiliaire	PRÉ	prétérit
BÉN	bénéfactif	PRÉD	prédicat
CL	clitique	PRS	présent
COMP	complémenteur	PROG	progressif
COND	conditionnel	PRON	pronom
COP	copule	PTCP	participe
DAT	datif	Q	quantificateur
DÉF	défini	QUES	question
DÉT	déterminant	RÉFL	réfléchi
ERG	ergatif	SA	syntagme adjectival
F	féminin	SBJF	subjonctif
FL	flexion	SCAS	syntagme casuel
FUT	futur	SD	syntagme déterminatif
GÉN	génitif	SG	singulier
IMP	impératif	SN	syntagme nominal
IMPF	imparfait	SP	syntagme prépositionnel
IND	indicatif	SUJ	sujet
INDF	indéfini	T	temps
INF	infinitif	TOP	topique
LOC	locatif		
M	masculin		